

# SWISS ICE SKATING

## FORFAITS DE SOUTIEN, PRIMES DE PERFORMANCE / D'ENCOURAGEMENT ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

### PATINAGE ARTISTIQUE & DANSE SUR GLACE

SAISON 2025-26

Le présent document résume à titre indicatif les **forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais de déplacement** qui sont susceptibles d'être administrés par l'**International Skating Union (ISU)** et/ou par **Swiss Ice Skating (SIS)** pour les compétitions internationales du **calendrier officiel de l'ISU** pour la durée de la saison sportive 2025-26 (du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026) et qui ne seraient applicables uniquement qu' :

- en cas de sélection d'un-e athlète en compétition internationale par **Swiss Ice Skating** selon le **Concept de sélection pour les compétitions internationales**, s'appuyant dans tous les cas sur le **Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating** en vigueur. Les frais d'inscription aux compétitions internationales du calendrier ISU - dont l'inscription est faite par **Swiss Ice Skating**, sont pris en charge par **Swiss Ice Skating**.
- en cas de sélection d'un-e entraîneur-e d'athlètes délégué-e-s en compétition internationale par **Swiss Ice Skating**. Hormis pour les Championnats ISU (CM, CE, CMJ), les frais de voyage, de séjour et de coaching des entraîneur-e-s sont à la charge de l'athlète, respectivement du club de l'athlète, selon le **Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating** en vigueur. Les forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement administrés aux athlètes permettent toutefois une prise en charge (même partielle) de l'entraîneur-e par l'athlète.

Les manifestations placées sous l'égide de l'Olympisme – à savoir les **Jeux Olympiques (JO)**, les **Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ)** ainsi que le **Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE)** – relèvent de la compétence de **Swiss Olympic**, selon des critères qui lui sont propres. Par conséquent, ces événements ne sont pas pris en considération dans le présent document, mais pourront, le cas échéant, faire l'objet de communications séparées directement adressées aux athlètes concernés.

Les **forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais de déplacement pour les compétitions internationales** sont généralement versés sur le compte bancaire de l'athlète qui a été renseigné à la signature de la **Convention des athlètes**. Il appartient à l'athlète, ou à sa/son représentant-e légal-e le cas échéant, de déclarer les sommes perçues selon les dispositions fiscales et légales en la matière en Suisse.

En outre, quand ils existent,

- les **remboursements de frais de déplacement** (CM, CE, CMJ) sont à demander auprès du chef du Sport de performance, selon le **Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating** et au plus tard 2 semaines après l'événement (y compris les entraîneur-e-s délégué-e-s par **Swiss Ice Skating**).
- Les **forfaits de soutien** sont automatiquement versés par **Swiss Ice Skating** sur le compte de l'athlète concerné-e la semaine suivant l'événement concerné.
- Les **primes de performance (Prize Money)**, versées par l'ISU et/ou les organisateurs de compétitions en faveur d'athlètes récompensé-e-s individuellement selon les règles en vigueur, sont payées à l'issue de chaque événement par l'intermédiaire de **Swiss Ice Skating**. **Swiss Ice Skating** ne retient aucun intérêt ni de pourcentage transactionnel. Par conséquent, **Swiss Ice Skating** ne prend pas en charge les éventuelles taxes, frais ou autres coûts transactionnels. Les montants de ces **primes de performance (Prize Money)** sont décidés par l'ISU et sont mentionnés sur les annonces des compétitions internationales concernées, sachant que des taxes et/ou impôts à la source du pays organisateur peuvent également être déduits conformément à la loi du pays organisateur. Il en est de même pour les primes liées à la participation d'exhibitions dans le cadre de compétitions internationales.
- Les **primes d'encouragement** décidées par **Swiss Ice Skating** sont versées en fin de saison directement aux athlètes.

Les **forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais de déplacement** pour la saison 2025-26 sont donnés à **titre indicatif**, sous réserve d'éventuelles mises à jour de la part de l'ISU comme de **Swiss Ice Skating** (voir le [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#)) et selon le [Concept de sélection pour les compétitions internationales](#) :

### ISU CHAMPIONNATS DU MONDE 2026

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Voyage (athlète) + Voyage, hôtel et repas (entraîneur-e de l'athlète)  
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.1.
- Forfait de soutien : -
- Prime de performance (ISU) :

Place		Femmes / Hommes		Couples / Danse sur glace	
1.	US\$	64'000.00	US\$	90'000.00	ISU
2.	US\$	47'000.00	US\$	65'000.00	
3.	US\$	33'000.00	US\$	45'000.00	
4.	US\$	19'000.00	US\$	26'000.00	
5.	US\$	11'000.00	US\$	16'000.00	
6.	US\$	8'000.00	US\$	10'000.00	

Les montants des **primes de performance (Prize Money)** de l'ISU sont basés sur la Communication ISU 2516.

### ISU CHAMPIONNATS D'EUROPE 2026

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Voyage (athlète) + Voyage, hôtel et repas (entraîneur-e de l'athlète)  
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.1.
- Forfait de soutien : -
- Prime de performance (ISU) :

Place		Femmes / Hommes		Couples / Danse sur glace	
1.	US\$	21'000.00	US\$	30'000.00	ISU
2.	US\$	16'000.00	US\$	20'000.00	
3.	US\$	11'000.00	US\$	12'000.00	
4.	US\$	7'000.00	US\$	10'000.00	
5.	US\$	5'000.00	US\$	7'000.00	
6.	US\$	3'000.00	US\$	5'000.00	

Les montants des **primes de performance (Prize Money)** de l'ISU sont basés sur la Communication ISU 2516.

### ISU CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR 2026

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Voyage (athlète) + Voyage, hôtel et repas (entraîneur-e de l'athlète)  
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.1.
- Forfait de soutien : -
- Prime de performance (ISU) :

Place		Femmes / Hommes		Couples / Danse sur glace	
1.	US\$	10'000.00	US\$	15'000.00	ISU
2.	US\$	7'000.00	US\$	10'000.00	
3.	US\$	5'000.00	US\$	7'000.00	
4.	US\$	4'000.00	US\$	5'000.00	
5.	US\$	2'000.00	US\$	3'000.00	
6.	US\$	1'000.00	US\$	1'000.00	

Les montants des **primes de performance (Prize Money)** de l'ISU sont basés sur la Communication ISU 2516.

### ISU GP SERIES 2025-26

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Voyage, hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Aucun  
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.2.
- Forfait de soutien : CHF 1'500.00
- Prime de performance (ISU) :

Place		Femmes / Hommes		Couples / Danse sur glace	
1.	US\$	18'000.00	US\$	18'000.00	I S U
2.	US\$	13'000.00	US\$	13'000.00	
3.	US\$	9'000.00	US\$	9'000.00	
4.	US\$	3'000.00	US\$	3'000.00	
5.	US\$	2'000.00	US\$	2'000.00	

+ GP Finale :  
selon les **primes de performance (Prize Money)** de l'ISU en vigueur

### ISU JGP SERIES 2025-26

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Aucun  
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.3.
- Forfait de soutien : CHF 1'000.00 (Femmes/Hommes)  
CHF 1'500.00 (Couples/Danse sur glace)
- Prime de performance (ISU) :

Place		Femmes / Hommes		Couples / Danse sur glace	
1.	US\$	2'000.00	US\$	3'000.00	I S U
2.	US\$	1'500.00	US\$	2'250.00	
3.	US\$	1'000.00	US\$	1'500.00	
4.					S I S
5.	CHF	500.00	CHF	750.00	
6.					
7.					
8.	CHF	300.00	CHF	450.00	
9.					

+ Prime d'encouragement (SIS) :

+ JGP Finale :  
selon les **primes de performance (Prize Money)** de l'ISU en vigueur

### ISU CHALLENGER SERIES 2025-26

- Frais d'inscription : Swiss Ice Skating
- Prise en charge par l'organisateur : Aucune
- Remboursement de frais : Aucun  
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.4.
- Forfait de soutien : CHF 700.00 (Femmes/Hommes)  
CHF 1'050.00 (Couples/Danse sur glace)  
→ Max. 2 compétitions avec forfait de soutien pour les membres du **Cadre national A (Élite uniquement)**
- Prime d'encouragement (SIS) :

Place		Femmes / Hommes		Couples / Danse sur glace	
1.					S I S
2.	CHF	500.00	CHF	750.00	
3.					
4.					
5.	CHF	300.00	CHF	450.00	
6.					

(le classement général des ISU Challenger series offre également la possibilité de primes de performance (Prize Money) selon les conditions de l'ISU en vigueur)

## ISU COMPETITIONS 2024-25

- **Frais d'inscription :** Swiss Ice Skating (incl. Swiss Ice Skating Open 2025)  
→ sauf pour les compétitions du [Critérium Européen](#)  
ou toute compétition ISU dont l'inscription est ouverte aux clubs
- **Prise en charge par l'organisateur :** Aucune
- **Remboursement de frais :** Aucun
- **Forfait de soutien :** CHF 500.00 (Hommes/Femmes) – CHF 750.00 (Couples/Danse sur glace)  
→ Max. **1** compétition avec forfait de soutien – uniquement pour les membres du **Cadre national A (Élite/Junior/Novice)**
- **Prime :** Aucune

**En cas de doute ou de confusion dans les termes employés dans les documents rédigés parallèlement en français et en allemand, c'est toujours la version française qui fait foi.**

**Ittigen, le 20 mai 2025**